



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl



Fédération des CPAS



REC'ONNECTÉS À LA FACTURE PROSUMER LE 28 NOVEMBRE 2024

QUESTIONS RESTÉES SANS RÉPONSE

« À ce sujet, lors de la formation de ce matin donnée par Ores, il a été dit que les CPAS ont la possibilité de demander la liste des clients problématiques (avec CàB ancienne génération actif) au GRD »

- ➔ Réponse ORES : sous réserve du strict respect du RGPD, nous sommes ouverts à la réflexion de mettre à disposition des CPAS les adresses concernées par un remplacement du CàB (suite à la demande formulée par certains agents CPAS).

« Dans le cadre d'une personne bénéficiant de la compensation et d'un compteur double flux, où trouve-t-on 'le coût' de la réinjection sur le réseau ? »

- ➔ Réponse ORES : dans le régime de compensation, il n'y a pas de « coût de réinjection » => l'énergie réinjectée est soustraite de l'énergie prélevée.

« ORES nous a dit ce matin que pour les anciens compteurs vétustes à remplacer, c'est ORES qui dépêche un électricien à ses frais pour faire les travaux nécessaires mais difficile pour eux de trouver ces électriciens (marchés publics) »

- ➔ Il y a sans doute une mécompréhension et ce sont 2 informations à décorrélérer :
1/ En cas de vétusté avérée, effectivement, les frais (hors installation intérieure du client) sont à charge d'ORES.
2/ Notamment avec le déploiement massif des compteurs communicants, nous recherchons activement de nombreux électriciens et il est difficile de trouver actuellement ces électriciens sur le marché du travail.

Forfait « Gestion prosumer » :

- ➔ La Febeg confirme que Mega et Octa+ n'appliquent pas le forfait « gestion prosumer » aux prosumers bénéficiaires du tarif social.
